Education Nationale

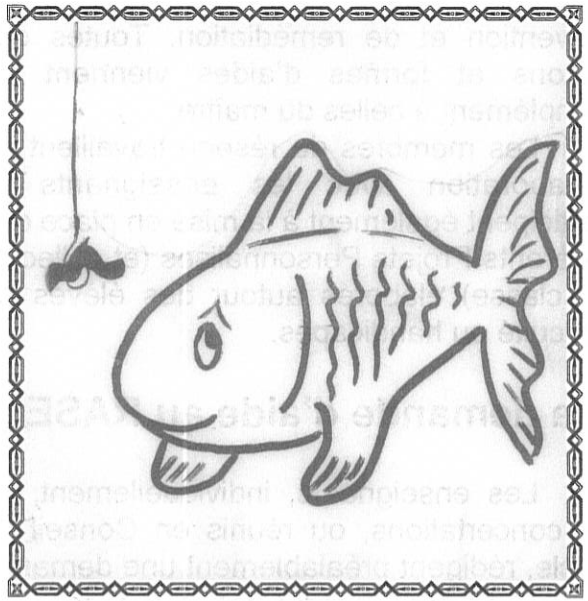

... Toujours réfléchir

avant d'agir...

Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés

Secteur de la Plaine

E.E. Jules Ferry
E.M. Danièle Casanova
E.M. Marcel Pagnol
E.M. Paul Langevin
E.E. Jean Jaurès
E.M. Jean Jaurès

L'équipe du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés

Mr DRETZEN (E)
enseignant spécialisé chargée des aides à dominante pédagogique.

Mme SALMERON (G)
enseignant spécialisé chargé des aides à dominante relationnelle.

Mme CLEREMPUY
psychologue / Education Nationale.

Téléphone :

01 39 15 72 58

A qui s'adresse le réseau ?

Les élèves de l'école maternelle ou élémentaire peuvent bénéficier d'une aide. L'objectif est d'intervenir avant que des difficultés, quelquefois mineures, ne s'accentuent ou ne deviennent durables.

Les Missions du RASED

Le RASED a une double mission de prévention et de remédiation. Toutes ces actions et formes d'aides viennent en complément à celles du maître.

Les membres du réseau travaillent en collaboration avec les enseignants et participent également à la mise en place des différents Projets Personnalisés (et collectifs en classe) élaborés autour des élèves en difficulté ou handicapés.

La demande d'aide au RASED

Les enseignants, individuellement, ou en concertations, ou réunis en Conseil de Cycle, rédigent préalablement une demande d'aide par écrit, lorsque les aménagements pédagogiques mis en place dans la classe ne suffisent plus à répondre à la difficulté de l'élève. Le réseau propose une réponse pouvant prendre la forme d'une aide adaptée à la situation de l'enfant ou une réorientation vers l'extérieur.

Les parents sont toujours informés de cette demande.

Les aides à dominante pédagogique

Le maître (E) met en place des aides visant à améliorer chez l'élève son adaptation scolaire, à maîtriser ses méthodes et techniques de travail (en petit groupe ou en classe). Ces aides favorisent l'installation des acquisitions en vue de la réussite scolaire de l'élève, notamment dans les domaines des apprentissages fondamentaux (lecture, écriture et mathématiques).

Les actions se déroulent prioritairement auprès des élèves de GS à CE1, généralement sur plusieurs périodes de l'année et sont régulièrement réévaluées.

Les aides à dominante relationnelle

Le maître (G) s'adresse à des enfants en difficulté scolaire ou personnelle, apporte une aide spécifique individualisée à partir d'une observation et d'une écoute approfondies de l'enfant. Il l'aide à prendre confiance en lui, à trouver ses repères à l'école, à restaurer son désir d'apprendre, à devenir un élève. L'enfant est accueilli seul ou en petit groupe, après l'accord écrit des parents, dans les locaux de l'école où il est scolarisé.

La psychologue scolaire à l'Education Nationale

La psychologue apporte une attention particulière à la prévention, au suivi, à l'accompagnement des enfants présentant des difficultés d'apprentissage et de comportement. Elle accompagne les enfants en situation de handicap. La psychologue participe à l'analyse des difficultés de l'enfant au moyen d'outils qui lui sont propres (entretien individuel, observation en classe, bilan psychologique...). Elle élabore des aides adaptées avec l'équipe pédagogique et la famille.

Les parents peuvent prendre directement contact avec la psychologue scolaire.